

# ARRETE MUNICIPAL N°AC2026-009

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

Objet :  
Réglementation de la circulation  
Route du Port

- ◆ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- ◆ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ◆ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ◆ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ◆ Vu la demande présentée par l'entreprise **Martin TP – 1076 Route de bidaille – 74930 Scientrier** relative à des travaux de terrassement pour branchement AEP pour le compte du Grand Annecy,
- ◆ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

## ARRÊTE

### Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement du chantier, la circulation sur la Route du Port, au droit du n°432, sera alternée par feux tricolores **du 26/01/2026 au 30/01/2026**

La vitesse sera limitée à 30 km/h, le dépassement et le stationnement seront interdit.

### Article 2 :

La signalisation sera assurée par la pose de panneaux réglementaires et par la signalisation embarquée du véhicule, par l'entreprise chargée des travaux.

### Article 3 :

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

### Article 4 :

Immédiatement après leur achèvement et durant 1 an à compter de la fin des travaux, le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

### Article 5 :

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur Le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Madame la Présidente de Grand Annecy Agglomération,
- ✓ Le demandeur ([contact@martintp.fr](mailto:contact@martintp.fr)) ([hvendrasco@grandannecy.fr](mailto:hvendrasco@grandannecy.fr))

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.  
Publié sur le site internet de la commune : [www.saint-jorioz.fr](http://www.saint-jorioz.fr)

A SAINT-JORIOZ  
Le 12/01/2026

Le Maire  
Michel BEAL





# **ARRETE MUNICIPAL N°AC2026-009**